



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 035-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.99

Déposée le : 06.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)
Stotzer-Wyss (Büren an der Aare, PEV)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : Non classifiée
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Fonds pour la durabilité : utiliser les bénéfices de la BNS pour des investissements durables dans la formation et la protection du climat dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales d'un fonds de durabilité alimenté en particulier par les deniers de la BNS et pouvant être utilisés aux fins suivantes :

1. investissements dans le secteur de la formation,
2. investissements dans la protection du climat,
3. investissements dans le secteur de la culture,
4. investissements dans le secteur du sport,
5. investissements dans la mobilité douce et
6. investissements dans les transports publics.

Développement:

Le budget 2025 et le PIMF 2026 ne prévoient pas de versement issu de la distribution des bénéfices de la BNS. Or, on apprend que le canton de Berne obtiendra environ 238 millions de francs supplémentaires en 2025, de sorte que le budget adopté n'est déjà plus d'actualité et que les pouvoirs publics disposent de moyens supplémentaires pouvant être investis dans l'avenir du canton.

De tels investissements répondent à une nécessité urgente, le canton ayant des besoins majeurs en la matière. Les domaines concernés sont d'une part la formation, la culture et le sport et d'autre part la protection du climat, la mobilité douce et les transports publics. Ces investissements sont importants pour un développement durable du canton, pour la qualité de vie de la population et pour la réalisation de l'objectif de zéro émission nette. Par ailleurs, le pacte vert, à titre d'exemple, est également porteur d'impulsions pour une économie durable.

En 2018, le Conseil-exécutif prévoyait de créer un fonds d'investissement alimenté par la distribution des bénéfices de la BNS, afin de contribuer à des investissements d'envergure dans le canton de Berne en tant que site économique, de recherche et de formation. À l'époque, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière. Les années écoulées depuis ont toutefois montré à plusieurs reprises que le canton de Berne est en proie à un retard d'investissements. Il est dès lors nécessaire de disposer d'un instrument permettant de financer de manière durable des investissements importants. Un fonds de durabilité, alimenté notamment par les moyens issus de la distribution des bénéfices de la BNS, est un instrument approprié pour assurer un développement durable du canton de Berne.

Destinataires

– Grand Conseil